

TRIBU ART

Bronzes



kulai de Sibérie

- Massues « gunstock » à lame du duc Paul-Guillaume
- Le Stanley Museum of Art
 - Kathleen Haddon

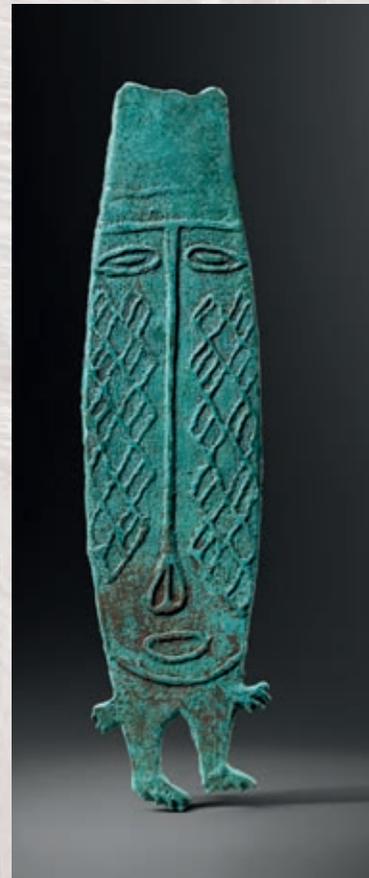
- Itinéraires de l'art du Museum Rietberg
- Albert Costa et la collecte d'art
- **Ventes, actualités, hommages...**



SOMMAIRE

TRIBAL ART magazine

PRINTEMPS 2023 XXVII-2 / numéro 107



- 2 ÉDITORIAL
- 10 MARCHÉ *de l'art*
- TRIBUNE
- 26 **Memento Mori**
Par Yves-Bernard Debie
- 30 ACTUALITÉS *musées*
- MUSÉES *à la Une*
- 50 **Nouvelles perspectives : le Stanley Museum of Art**
Propos recueillis par Jonathan Fogel
- 60 **Itinéraires de l'art. Comment les objets arrivent au musée**
Par Esther Tisa Francini
- DOSSIER
- 68 **Bronzes anthropomorphiques aux tatouages énigmatiques de la culture Kulai de Sibérie**
Par Ron Bronckers
- HISTOIRE *d'objet*
- 76 **Perdus et retrouvés. Deux massues « gunstock » à lame en crosse de fusil et le duc Paul-Guillaume de Wurtemberg**
Par Christian Feest
- PERSONNALITÉ
- 88 **Albert Costa : l'homme qui a été partout**
Propos recueillis par Elena Martínez-Jacquet
- PORTFOLIO
- 94 **Kathleen Haddon : la femme derrière l'objectif**
Par Virginia-Lee Webb
- 106 HOMMAGES
- 110 LIVRES

AUTEURS DE L'ÉDITION PRINTEMPS 2023

Ron Bronckers est collectionneur d'art en métal finno-ougrien. Il s'intéresse particulièrement aux masques de l'Oural et de Sibérie occidentale.

Yves-Bernard Debie est avocat au Barreau de Bruxelles, associé du Cabinet Matthys&Debie, spécialisé en Droit du Commerce de l'Art. Il est également Directeur général de Tribal Art magazine.

Cory Gundlach est conservateur pour les arts d'Afrique du Stanley Museum of Art d'Iowa City, Iowa.

Christian Feest est l'ancien directeur du Musée d'ethnologie de Vienne. Il est maintenant chercheur indépendant et commissaire d'exposition. Il a publié de nombreux articles sur l'art et la culture amérindiens.

Jonathan Fogel est rédacteur en chef de l'édition anglaise de Tribal Art magazine.

Elena Martínez-Jacquet est rédactrice en chef de l'édition française de Tribal Art magazine et responsable des hors-séries.

Esther Tisa Francini est responsable des archives et de la recherche sur les provenances au Museum Rietberg de Zurich.

Virginia-Lee Webb a exercé en tant que conservatrice et chercheuse au Metropolitan Museum of Art de New York. Elle est maintenant conseillère en conservation et membre agréée de l'Appraisers



www.tribalartmagazine.com

Rédacteur en chef de l'édition anglaise

Jonathan Fogel

jonathan@tribalartmagazine.com

Rédactrice en chef de l'édition française et responsable des hors-séries

Elena Martínez-Jacquet

elena@tribalartmagazine.com

Directrice de production

Françoise Barrier

info@tribalartmagazine.com

Abonnements et administration

Dorothee Duval

admin@tribalartmagazine.com

Corrections

Bob Christoph - www.typofinders.com

Gaëlle Cueff, Caroline Gross

Traductions

Françoise Barrier, David Rosenthal

Photogravure

Graficazeta (Lodi, Italie)

Impression

Cassochrome (Waregem, Belgique)

Directeur de la publication

et directeur artistique

Alex R. Arthur

alex@tribalartmagazine.com

Directeur général

Yves-Bernard Debie

Yves-Bernard.debie@tribalartmagazine.com

Conseil juridique

Matthys & Debie

ybd@matthysdebie-avocats.eu

Correspondants

Antonio Aimi

info@antonioaimi.it

Ari Birnbaum

a312@zahav.net.il

Winfield Coleman

winfield1@mindspring.com

Noëlle Rathmell-Stiels

rathmellstiels@gmail.com

Arnold Wentholt

awentholt@casema.nl

Remerciements à :

Roger Bergmans, Ana et Antonio Casanovas, Daniel Hourdé, Claude Henri Pirat, Julien Volper

ABONNEMENTS

Dorothee Duval

Tel.: +32(0)67 877 277

Fax: +32(0)67 210 177

admin@tribalartmagazine.com

PUBLICITÉS

Françoise Barrier

Tel.: +32(0)67 877 277

info@tribalartmagazine.com

TRIBAL ART (ISSN 1379-1931) est une publication trimestrielle au prix de 22 € par numéro de Primedia s.p.r.l. Affranchissement des périodiques payé à Feluy. Numéro d'agrément : P405314 Dépôt : 7181 Feluy

Correspondance :

PRIMEDIA s.p.r.l.

B.P. 18 - 7181 Arquennes - Belgique

L'éditeur ne peut accepter la responsabilité des textes et des documents reçus sans sollicitation.

L'éditeur décline toute responsabilité concernant les objets et les déclarations figurant dans les publicités. Les demandes et les plaintes au sujet des publicités doivent être adressées directement à l'annonceur.

© Primedia s.p.r.l. (Belgique) Tous droits réservés.

ANNONCEURS

| | |
|----------------------------|-----------|
| ADER | P. 43 |
| ARTE Y RITUAL | II |
| ARTE PRIMITIVO | P. 49 |
| BLAU | P. 15 |
| BONHAMS | P. 33 |
| CHRISTIES | P. 19 |
| DARTEVELLE | P. 5 |
| DULON | P. 21 |
| ENTWISTLE | P. 7 |
| FLAK | P. 17 |
| GALERIE AFRIQUE | P. 41 |
| DE GRUNNE | IV |
| HAMSON | P. 4 |
| HERITAGE AUCTIONS | P. 49 |
| KEGEL-KONIETZO & DORN | P. 39 |
| LEMPERTZ | P. 31, 45 |
| MCCUE | P. 48 |
| MARCELIN | P. 25 |
| MONTAGUT | III |
| MURRAY | P. 11 |
| ORIGINES | P. 37 |
| PACE AFRICAN & OCEANIC ART | P. 13 |
| PARCOURS DES MONDES | P. 112 |
| PRIMEDIA EDITIONS | P. 48 |
| PUSACK | P. 9 |
| RATTON L. | P. 3 |
| SCHOFFEL | P. 1 |
| THROCKMORTON | P. 47 |
| TISCHENKO | P. 35 |
| WOOLLEY & WALLIS | P. 49 |
| ZEMANEK-MÜNSTER | P. 23 |

Je devais avoir tout au plus sept ans lorsque, pour la première fois, je m'aventurai seul dans le bureau de mon père, alors directeur d'une académie des beaux-arts de Bruxelles. Prié de l'attendre sagement tandis qu'il faisait l'inspection quotidienne de ses ateliers, mon regard d'enfant, impressionné et, avouons-le, presque terrorisé, se fixa sur un crâne anatomique appuyé contre quelques livres d'art sur son secrétaire au maroquin pourpre et or. *Memento mori* !, s'écria-t-il à peine entré dans la pièce, amusé, peut-être inquiet, d'avoir surpris le trouble qu'il percevait chez son fils. Cet enseignant passionné d'art et d'histoire m'expliqua alors que, depuis des temps immémoriaux, l'Homme avait été fasciné par la mort sous toutes

de l'argent de saintes reliques finirent de compléter la galerie des portraits et d'impressionner à jamais le petit garçon que j'étais.

Quelques décennies plus tard, cette terreur infantile, qu'une instruction classique et quelques rides à mon front ont fait disparaître, semble avoir gagné toute une société qui ne supporte plus de voir ce qu'elle qualifie de « restes humains » exposés dans ses musées ou, pire encore, présentés à la vente comme objets de collection. Ce dégoût des reliques de la mort se change en dénonciation d'un crime lorsqu'elles sont issues d'un autre continent.

Les 13 et 14 décembre 2022, la maison de ventes bruxelloise Vanderkindere présentait à la vente vingt-quatre lots d'art africain provenant

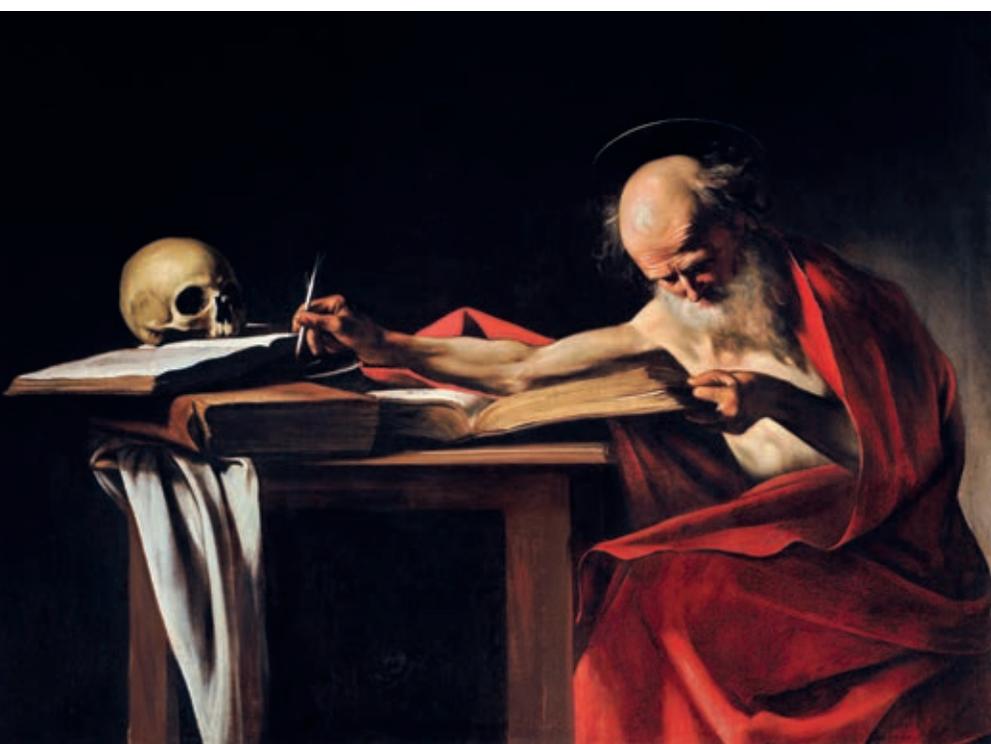


FIG. 1 (CI-DESSUS) :
Caravage, *Saint-Jérôme
écrivain*, 1605-1606.
Huile sur toile. 116 x 153 cm.
Galerie Borghèse, Rome.
Image dans le domaine public.

ses représentations et que ce crâne avait une double fonction, tout d'abord académique, il avait servi de modèle à des générations d'artistes en herbe soucieux d'apprendre l'anatomie, mais aussi philosophique, puisqu'il était là pour nous rappeler notre propre fin. De retour à la maison, notre bibliothèque lui permit d'illustrer son propos avec enthousiasme : Frans Hals ! Cézanne ! Une célèbre mosaïque de Pompéi (FIG. 3) ! Le Saint-Jérôme du Caravage (FIG. 1), celui de Dürer ! Van Gogh ! Ensor ! Picasso ! Quelques crânes surmodelés d'Amman aux Vanuatu, sans oublier ceux de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et des exemples de l'art médiéval qui enchâssait alors dans de l'or et

majoritairement de la collection Louis Laurent ainsi que deux crânes et le fragment d'un troisième, formant le lot 405 (FIG. 6), issus également de la collection de ce bon docteur.

Il n'en fallait pas plus pour qu'un magazine à sensation crie au scandale et qu'un collectif de cent quarante-sept bien-pensants publie une carte blanche intitulée « Vente aux enchères en Belgique de crânes humains : jusqu'où va la déshumanisation ? » (carte blanche, levif.be) truffée d'incohérences historiques et juridiques, sur fond de revendications décoloniales, qui appelait notamment à poursuivre la maison de ventes et le propriétaire pour « recel de cadavre ». Il n'était

MEMENTO MORI

Par Yves-Bernard Debie

question que de meurtres, de tortures de grande ampleur, de « personnes décapitées lors de combats les opposant aux colons », « mortes de faim », « de maladies après avoir été forcées à venir en Belgique pour être exposées comme des animaux » et des « millions de victimes de la barbarie de la colonisation » constituant, selon les propres termes des signataires, autant de « crimes contre l'humanité ». Une voie déjà tracée par l'article de Paris Match qui n'hésitait pas à parler d'« extrême violence colonialiste ».

Pourtant, l'historien écartera sans peine toutes ces accusations totalement étrangères à l'histoire de ces crânes (Volper 2021), tandis que l'avocat se doit de rappeler, d'une part, que cette vente était

*Dors bien dors bien
La mort n'en dira rien
Priez les dévots mornes
Nous dansons sur les tombes
La mort n'en saura rien
Dors bien dors bien*

Apollinaire, extrait de « Funérailles »
Le Guetteur mélancolique, 1952.

Je devais avoir tout juste trente ans lorsque je fus attiré à Paris par le dernier vers de « Funérailles », un poème du recueil *Le Guetteur mélancolique* d'Apollinaire, qui titrait l'exposition du musée

FIG. 2 (CI-DESSOUS) :
Vue montrant un crâne
tombé d'un cercueil et
accroché dans une fourche.
Photo de G. Fr. de Witte.
Sakania, RDC. 1930.
Musée royal de l'Afrique centrale,
Tervuren, HP.2011.62.8-143.
© MRAC, Tervuren.



FIG. 3 (CI-DESSUS
À DROITE) : Mosaïque
ornementale romaine
memento mori figurant la
roue de la fortune, Pompéi,
I^{er} siècle av. J.-C.
Mosaïque. 47 x 41 cm.
Museo Archeologico Nazionale,
Naples, inv. 109982.
Image dans le domaine public.

légale et que, d'autre part, l'infraction de « recel de cadavre » vise à éviter que les traces d'un meurtre ne soient effacées, tentant ainsi de garantir au meurtrier une impunité en soustrayant la preuve principale du crime ou du délit à l'attention des autorités (J.C. 2004 ; Article 340 ; Nypels 1870). Rien de tout cela, évidemment, dans le prélèvement *in situ* des crânes, puis leur conservation en collection ethnographique d'un médecin aventurier du début du siècle dernier qui s'inscrit dans la tradition européenne du cabinet de curiosités mais, plus encore, dans celle, intemporelle et universelle, de cette confrontation à la mort — la nôtre avant tout — que mon père avait tenté de m'expliquer.

national des Arts d'Afrique et d'Océanie conçue par Yves Le Fur : *La mort n'en saura rien*. Soixante-seize œuvres sublimant la mort, principalement des crânes, forçaient le respect, l'émotion et le recueillement de visiteurs à jamais troublés. Ces « crânes-reliquaires » d'Europe ou d'Océanie déployaient toute la puissance du sacré issu pourtant de cultures si différentes. Jamais peut-être l'universalité du genre humain, au-delà de toutes frontières, de m'était apparue plus évidente. Mon père, lui, voyait surtout le génie des artistes, les solutions plastiques et la création d'une esthétique macabre et puissante, me rappelant sans cesse que le plus grand témoignage de l'humanité est l'Art.

Nous n'étions pas seuls à ressentir ce vertige. Le docteur Julien Volper, dans un remarquable essai, « La Mort et son numéro d'inventaire. Quelques réflexions autour des crânes humains en collections muséales », écrit :

Le jeune étudiant en histoire de l'art que j'étais se souvient parfaitement de l'impression que me produisit le reliquaire de saint Pancrace de l'église paroissiale de Wil (Suisse) exposé en cette occasion. Il est, de fait, assez difficile d'oublier ce squelette en armure à la digne gestuelle lorsqu'on l'a vu ne serait-ce qu'une fois. Il en est de même pour les rambaramp, ces mannequins funéraires du Vanuatu que surmonte un crâne humain surmodelé dont deux, ou ne serait-ce trois (?), exemplaires furent également présents. Pour moi, comme pour de nombreux visiteurs j'imagine, c'était véritablement la première fois qu'il était donné de découvrir de telles œuvres ; lesquelles servaient la très audacieuse thématique générale de l'exposition que l'on peut résumer brièvement comme une confrontation / comparaison entre les « rites des os » existant en Europe et en Océanie. Crânes d'ancêtres et crânes de saints, crânes d'ennemis et crânes d'ossuaires permettaient d'évoquer le rapport complexe qu'entretiennent les peuples des différentes cultures de ces deux parties du monde avec la Mort. Le catalogue, aujourd'hui difficile à trouver, abordait dans ses différents chapitres aussi bien les chasses aux têtes en Nouvelle-Guinée que la fonction et l'histoire de reliquaires catholiques. D'autres textes, comme ceux d'Yves le Fur ou de Marine Degli, s'intéressaient plutôt aux regards portés sur le corps de l'Autre ; ce qui incluait les collectes de crânes et la place que jouèrent ces trophées venus d'au-delà les océans dans l'imaginaire populaire occidental. (Volper 2021)

*Tu marches vers Auteuil tu veux aller
chez toi à pied
Dormir parmi tes fétiches d'Océanie
et de Guinée
Ils sont les Christs d'une autre forme
et d'une autre croyance
Ce sont les Christs inférieurs des
obscures espérances*

Apollinaire, extrait de « Zone », *Alcools*, 1912.

J'ai plus de cinquante-deux ans, mon père, qui n'était ni un saint du Moyen-Âge, ni un ancêtre ou un ennemi vaincu sur quelque rivage océanien, s'en est allé comme bien d'autres amis, sans que sa dépouille mortelle ne soit l'objet d'autres rites que



FIG. 4a et b (À GAUCHE, EN HAUT ET EN BAS) : Vues recto / verso d'une vannerie contenant un fétiche enfermé dans un crâne humain. Bakongo, village de Yanga, région de l'Inkisi, Congo-Brazaville. Photographie non identifiée.

Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, AP.0.2.2305.
© MRAC, Tervuren.

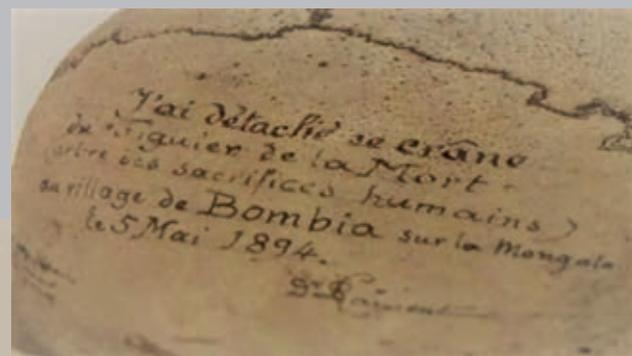


FIG. 5 (CI-DESSUS) : Agrandissement de l'étiquette collée sur le crâne de gauche en figure 5.
© Hôtel de ventes Vanderkindere.



FIG. 6 (PAGE DE DROITE) : Vue du lot 405 inclus puis retiré de la vente du 13 et 14 décembre 2022, organisée par l'hôtel de ventes Vanderkindere de Bruxelles.
© Hôtel de ventes Vanderkindere.

ceux aseptisés qu'offre notre société, qui encadre et cache la mort, la réduisant à une « réalité virtuelle ».

Nous fuyons la mort, nous refusons de la regarder en face et elle nous dégoûte autant qu'elle nous inquiète. C'est sans doute pour cela que nous accueillons avec bienveillance, voire complicité, toutes les revendications, même les plus ineptes, qui visent à soustraire à notre regard ses reliques.

C'est en tout cas sur cette vague que surfent les apôtres de la repentance coloniale et les militants enragés qu'elle suscite. Pour eux, tout crâne africain est forcément la preuve de la brutalité coloniale. Peu importe qu'il ait été collecté au XIX^e siècle, comme le fragment présenté dans cette vente bruxelloise, sur le Figuier de la Mort ou sur la tombe d'un dignitaire dont le dernier voyage exigeait qu'il soit accompagné d'un ou de plusieurs esclaves sacrifiés, tous deux témoins de

Hier, parfois objets d'une propagande raciste et suprémaciste, ils sont aujourd'hui l'instrument d'un discours révisionniste qui entend juger l'Histoire sans l'étudier ni la comprendre à l'aune d'une bien-pensance naïve.

Finalement, ces crânes, privés de leur histoire, trouveront-ils un jour le repos ?

RÉFÉRENCES

- Article 340 du Code pénal belge : « Quiconque aura recelé ou fait receler, caché ou fait cacher le cadavre d'une personne homicide ou morte des suites de coups ou blessures sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de cinquante [euros] à six cents [euros]. ».
- COIGNARD, J., « La mort n'en saura rien, reliques d'Europe et d'Océanie (exposition) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 15 janvier 2023, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/la-mort-n-en-saura-rien-reliques-d-europe-et-d-oceanie/>
- DEBIE, Y.-B., 2021a, « Récrire notre histoire pour ne pas avoir à l'affronter », *Tribal Art magazine*, n° 101, p. 116-12.



rites africains ancestraux. Peu importe encore que ce crâne soit celui d'un esclavagiste féroce, étranger lui-même à ce pays colonisé ensuite par d'autres, comme ce Munie Mohara, tué le 9 janvier 1893 par le sergent Cassart, ou encore Lusinga, défait le 4 décembre 1884 par les hommes d'Émile Storms, dont nous avons déjà parlé (Debie 2021a). Peu importe, enfin, que d'autres crânes d'autres ennemis soient ostensiblement conservés en Afrique. On pense, par exemple, au trône et au chasse-mouches conservés dans le trésor d'Abomey que devraient bientôt rejoindre les vingt-six régalia restitués par la France (Debie 2021b).

- _____. 2021b, « Requiem pour un musée », *Tribal Art magazine*, n° 102, p. 44-45.
- J. C., 2004, « La protection de l'être humain post mortem », note sous Cass., 5 décembre 2003, *Rev. dr. pén. crim.*, p. 1063.
- NYPELS, J., 1870, *Législation criminelle*, t. II, Bruxelles, Bruylant, p. 776.
- « Vente aux enchères en Belgique de crânes humains : jusqu'où va la déshumanisation ? » (carte blanche) <https://www.levif.be/opinions/cartes-blanches/vente-aux-encheres-en-belgique-de-cranes-humains-jusquou-va-la-deshumanisation/>
- VOLPER, J., 2021, « La Mort et son numéro d'inventaire. Quelques réflexions autour des crânes humains en collections muséales », *Histoire d'objets extra-européens : collecte, appropriation, médiation*, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, n°66, Lille. Lien internet : <https://books.openedition.org/irhis/5897/>